



PRÉFET DU VAL-D'OISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
du Val d'Oise

Pôle Hébergement et Politiques sociales

Appel à Candidature destiné aux représentants des usagers, pour siéger au sein de la commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel

1. Date de réception des candidatures

Date de début : 7 janvier 2021

Date de fin : 8 mars 2021

2. Compétence de la commission

La commission départementale d'agrément est prévue par l'article D. 472-5-3 du code de l'action sociale et des familles. Elle est compétente pour auditionner et émettre un avis sur chacune des candidatures des personnes souhaitant exercer les missions de mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Elle est installée par le préfet de département après avis du procureur de la République et elle comprend onze membres, dont trois représentants de l'administration, deux représentants des autorités judiciaires, quatre représentants des professionnels mandataires et deux représentants des usagers.

3. Objet de l'appel à candidature

Cet appel a pour objet de désigner parmi les associations d'usagers, les membres qui siégeront au sein de la commission.

Les représentants des usagers sont nommés par le préfet du département après avis du procureur de la République.

4. Les candidatures

Les dossiers de candidature proposeront un titulaire et un suppléant et seront composés de :

- l'identité et des coordonnées postales et électroniques des candidats
- une lettre de motivation répondant aux critères de sélection

Les dossiers de candidature devront impérativement être adressés par mail et par courrier recommandé avec accusé de réception à :

Direction départementale de la cohésion sociale du Val d'Oise
Pôle Hébergement et politiques sociales
Service Protection et Inclusion
5 Avenue Bernard Hirsch
95000 CERGY

edith.lecomte@val-doise.gouv.fr
ophelie.cluzel@val-doise.gouv.fr

5. Pièces exigées dans le dossier de candidature

Les critères de désignation qui seront référencés sont les suivants :

- l'appartenance à un collectif ou à une fédération et le nombre d'adhérents dans cette association
- les actions menées pour représenter ou défendre les intérêts des usagers
- l'intérêt porté aux questions et problématiques en lien avec la protection des majeurs
- une assiduité et une participation active aux travaux de la commission sont requises
- Le mandat est exercé à titre gratuit, et il est d'une durée de cinq ans.
- Les membres de la commission remplissent une déclaration d'absence de conflit d'intérêts lors de leur désignation. Cette clause est vérifiée à chaque séance de la commission en vertu de l'article R133-12 du code des relations entre le public et l'administration. Dans le cas d'un risque de conflit durant une séance, ils pourront s'abstenir de voter.

6. Déroulement de l'appel à candidature

- Publication de l'appel à candidature sur le site de la préfecture du Val d'Oise et envoi de l'appel à candidature par mailing aux associations d'usagers
- Réception des dossiers des candidatures
- Examen des candidatures et choix des candidats selon les critères de sélection
- Notification de la décision aux candidats retenus, ainsi qu'à l'ensemble des associations ayant fait acte de candidature

02 DEC. 2020

Le directeur départemental
de la cohésion sociale



Riad BOUHAFS